Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier

Addenda

Les méthodes développées dans le "Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier" ont pour vocation d'établir un diagnostic sylvicole du peuplement forestier à expertiser. Ce diagnostic repose sur l'analyse de 3 paramètres fondamentaux (la densité globale de tiges viables présentes, la proportion de placettes d'inventaire à niveau de densité de tiges viables satisfaisante et l'origine des problèmes éventuellement observés lorsque la densité de tiges viables est insuffisante).

Au final, le résultat du diagnostic se décline en 3 éventualités : "absence de problème", "pronostic incertain" ou "avenir compromis". Ce classement concis s'avère, de fait, très sommaire. Aussi, est-il indispensable de consulter l'ensemble des résultats complémentaires produits par les outils d'analyse afin d'apprécier de manière exhaustive les enseignements de l'expertise.

Les diagnostics émis sont fondés sur la comparaison de la situation observée à des normes sylvicoles. Ces normes sont susceptibles d'évoluer. Dans le présent guide, le **seuil minimal** de densité viable attendu par le sylviculteur afin d'évaluer l'avenir d'un peuplement en régénération naturelle est fixé, quelque soit l'essence considérée, à 5000 tiges viables/ha. Donc, seuls les peuplements dont l'objectif de sylviculture en régénération naturelle est une densité de tiges viables à 5000 tiges/ha, pourront être évalués avec ce modèle.

Pour les plantations, le diagnostic est établi par rapport à une densité de tiges viables admissibles à l'hectare fixée pour chaque essence. Cette densité peut se référer soit à la densité de tiges attendue à la première éclaircie soit aux densités minimales de réussite à 5 ans préconisées dans les arrêtés régionaux relatifs aux investissements forestiers de production.













